

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE DE ROUESSE-VASSE
3, PLACE DE LA MAIRIE
72140
TEL. : 02.43.20.14.51.
E-MAIL : COMMUNE.DE.ROUESSE-VASSE@WANADOO.FR

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :

10 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize mars à onze heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance extraordinaire, sous la présidence d'Hugues Bombled,

Date d'affichage :

23 mars 2022

Etaient présents : Sylvain Allaine, Hélène Carton, Bénédicte Couanon-Mézières, Alain Debieu, François Godefroy, Frédéric Goupille, Benoît Haté, Michèle Rousseau, Françoise Verhaeghe, Clémentine Vérien

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 11

Absent(s) excusé(s) : Jean-Michel Couanon

Absent(s) : Gérald Bernard

Formant la majorité des membres en exercice.
Clémentine Vérien a été élu secrétaire de séance.

20221303-01 : Approbation du compte de gestion 2021 – Budget Commune

Le compte de gestion est la comptabilité faite par le trésorier et qui correspond au centime près à noter comptabilité compte tenu des contrôles effectués tout au long de l'année.

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée,

Approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

20221303-02 : Approbation du compte de gestion 2021 – Budget Lotissement de la Vigne

Le compte de gestion est la comptabilité faite par le trésorier et qui correspond au centime près à noter comptabilité compte tenu des contrôles effectués tout au long de l'année.

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée,

Approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

20221303-03 : Approbation du compte de gestion 2021 – Budget Assainissement

Le compte de gestion est la comptabilité faite par le trésorier et qui correspond au centime près à noter comptabilité compte tenu des contrôles effectués tout au long de l'année.

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée,

Approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

20221303-04 : Approbation du compte de gestion 2021 – Budget Production d’Energie

Le compte de gestion est la comptabilité faite par le trésorier et qui correspond au centime près à noter comptabilité compte tenu des contrôles effectués tout au long de l’année.

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l’ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l’état de situation de l’exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s’être fait présenter les budgets primitifs de l’exercice 2021 et les décisions modificatives qui s’y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l’actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s’être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l’exercice 2021 celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu’il a procédé à toutes les opérations d’ordre qu’il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée,

Approuve à l’unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l’exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l’ordonnateur, n’appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

20221303-05 : Approbation du compte administratif 2021 – Budget Commune

Sous la présidence de Madame Michèle ROUSSEAU, adjointe en charge des finances, le conseil municipal examine le compte administratif 2021 du budget commune qui s’établit ainsi :

| EXECUTION DU BUDGET | | | |
|---|--|------------------------------|-------------------------------|
| | | DEPENSES | RECETTES |
| REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres) | Section de fonctionnement | A 504 795,04 | G 684 741,82 |
| | Section d'investissement | B 142 417,88 | H 157 133,48 |
| | | + | + |
| REPORTS DE L'EXERCICE N-1 | Report en section de fonctionnement (002) | C 0,00 (si déficit) | I 304 162,33 (si excédent) |
| | Report en section d'investissement (001) | D 107 274,62 (si déficit) | J 0,00 (si excédent) |
| | | = | = |
| TOTAL (réalisations + reports) | | = A+B+C+D 754 487,54 | = G+H+I+J 1 146 037,63 |
| RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1) | Section de fonctionnement | E 0,00 | K 0,00 |
| | Section d'investissement | F 106 637,00 | L 0,00 |
| | TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1 | = E+F 106 637,00 | = K+L 0,00 |
| RESULTAT CUMULE | Section de fonctionnement | = A+C+E 504 795,04 | = G+H+K 988 904,15 |
| | Section d'investissement | = B+D+F 356 329,50 | = H+I+L 157 133,48 |
| | TOTAL CUMULE | = A+B+C+D+E+F 861 124,54 | = G+H+I+J+K+L 1 146 037,63 |

Hors de la présence de Monsieur Hugues BOMBLED, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2021 du budget de la commune.

20221303-06 : Approbation du compte administratif 2021 – Budget Lotissement de la Vigne

Sous la présidence de Madame Michèle ROUSSEAU, adjointe en charge des finances, le conseil municipal examine le compte administratif 2021 du budget lotissement de la vigne qui s'établit ainsi :

| EXECUTION DU BUDGET | | | | | |
|---|--|-----------------|--------------------------|-----------------|----------------------------|
| | | DEPENSES | | RECETTES | |
| REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres) | Section de fonctionnement | A | 33 589,81 | G | 33 589,81 |
| | Section d'investissement | B | 33 589,81 | H | 33 589,81 |
| | | + | | + | |
| REPORTS DE L'EXERCICE N-1 | Report en section de fonctionnement (002) | C | 5 465,81 (si déficit) | I | 0,00 (si excédent) |
| | Report en section d'investissement (001) | D | 0,00 (si déficit) | J | 17 016,48 (si excédent) |
| | | = | | = | |
| TOTAL (réalisations + reports) | | = A+B+C+D | 72 645,43 | = G+H+I+J | 84 196,10 |
| RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1) | Section de fonctionnement | E | 0,00 | K | 0,00 |
| | Section d'investissement | F | 0,00 | L | 0,00 |
| | TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1 | = E+F | 0,00 | = K+L | 0,00 |
| RESULTAT CUMULE | Section de fonctionnement | = A+C+E | 39 055,62 | = G+H+K | 33 589,81 |
| | Section d'investissement | = B+D+F | 33 589,81 | = H+I+L | 50 606,29 |
| | TOTAL CUMULE | = A+B+C+D+E+F | 72 645,43 | = G+H+I+J+K+L | 84 196,10 |

Hors de la présence de Monsieur Hugues BOMBLED, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2021 du budget lotissement de la vigne.

20221303-07 : Approbation du compte administratif 2021 – Budget Assainissement

Sous la présidence de Madame Michèle ROUSSEAU, adjointe en charge des finances, le conseil municipal examine le compte administratif 2021 du budget assainissement qui s'établit ainsi :

EXECUTION DU BUDGET

| | | DEPENSES | RECETTES | SOLDE D'EXECUTION (1) |
|--|--------------------------|-------------|-------------|-----------------------|
| REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres) | Section d'exploitation | A 37 785,75 | G 85 548,36 | G-A 47 762,61 |
| | Section d'investissement | B 25 450,98 | H 20 769,00 | H-B -4 681,98 |

| | | + | + |
|---------------------------|--|------------------------|------------------------------|
| REPORTS DE L'EXERCICE N-1 | Report en section d'exploitation (002) | C 0,00 (si déficit) | I 75 236,29 (si excédent) |
| | Report en section d'investissement (001) | D 0,00 (si déficit) | J 33 794,11 (si excédent) |

| | | DEPENSES | RECETTES | SOLDE D'EXECUTION (1) |
|--------------------------------|--|----------------------|-----------------------|-----------------------|
| TOTAL (réalisations + reports) | | P= A+B+C+D 63 236,73 | Q= G+H+I+J 215 347,76 | =Q-P 152 111,03 |

| | | | |
|---|---|-----------------|------------|
| RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2) | Section d'exploitation | E 0,00 | K 0,00 |
| | Section d'investissement | F 19 509,44 | L 0,00 |
| | TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1 | = E+F 19 509,44 | = K+L 0,00 |

| | | DEPENSES | RECETTES | SOLDE D'EXECUTION (1) |
|-----------------|--------------------------|-------------------------|--------------------------|-----------------------|
| RESULTAT CUMULE | Section d'exploitation | = A+C+E 37 785,75 | = G+I+K 160 784,65 | 122 998,90 |
| | Section d'investissement | = B+D+F 44 960,42 | = H+J+L 54 563,11 | 9 602,69 |
| | TOTAL CUMULE | = A+B+C+D+E+F 82 746,17 | = G+H+I+J+K+L 215 347,76 | 132 601,59 |

Hors de la présence de Monsieur Hugues BOMBLED, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2021 du budget assainissement.

20221303-08 : Approbation du compte administratif 2021 – Budget production d'énergie

Sous la présidence de Madame Michèle ROUSSEAU, adjointe en charge des finances, le conseil municipal examine le compte administratif 2021 du budget production d'énergie qui s'établit ainsi :

EXECUTION DU BUDGET

| | | DEPENSES | RECETTES | SOLDE D'EXECUTION (1) |
|--|--------------------------|------------|------------|-----------------------|
| REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres) | Section d'exploitation | A 5 831,64 | G 6 135,51 | G-A 303,87 |
| | Section d'investissement | B 3 081,33 | H 2 932,09 | H-B -149,24 |

| | | + | + |
|---------------------------|--|--------------------------|-----------------------------|
| REPORTS DE L'EXERCICE N-1 | Report en section d'exploitation (002) | C 0,00 (si déficit) | I 7 324,96 (si excédent) |
| | Report en section d'investissement (001) | D 612,09 (si déficit) | J 0,00 (si excédent) |

| | | DEPENSES | RECETTES | SOLDE D'EXECUTION (1) |
|--------------------------------|--|---------------------|----------------------|-----------------------|
| TOTAL (réalisations + reports) | | P= A+B+C+D 9 525,06 | Q= G+H+I+J 16 392,56 | =Q-P 6 867,50 |

| | | | |
|---|---|------------|------------|
| RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2) | Section d'exploitation | E 0,00 | K 0,00 |
| | Section d'investissement | F 0,00 | L 0,00 |
| | TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1 | = E+F 0,00 | = K+L 0,00 |

| | | DEPENSES | RECETTES | SOLDE D'EXECUTION (1) |
|-----------------|--------------------------|------------------------|-------------------------|-----------------------|
| RESULTAT CUMULE | Section d'exploitation | = A+C+E 5 831,64 | = G+I+K 13 460,47 | 7 628,83 |
| | Section d'investissement | = B+D+F 3 693,42 | = H+J+L 2 932,09 | -761,33 |
| | TOTAL CUMULE | = A+B+C+D+E+F 9 525,06 | = G+H+I+J+K+L 16 392,56 | 6 867,50 |

Hors de la présence de Monsieur Hugues BOMBLED, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2021 du budget production d'énergie.

20221303-09 : Affectation des résultats de l'exercice 2021 – Budget principal

Après avoir adopté le compte administratif 2021 et le compte de gestion 2021, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'affectation des résultats de l'exercice 2021 au budget principal comme suit :

Section d'investissement : - 92 559.02 €
Section de fonctionnement : 484 109.11 €

Affectation au compte 001 (DI) : -92 559.02 €
Affectation au compte 1068 pour couvrir le déficit (RI) : 198 197.02 €
Affectation en report à nouveau au compte 002 (RF) : 285 912.09 €

20221303-10 : Affectation des résultats de l'exercice 2021 – Budget Assainissement

Après avoir adopté le compte administratif 2021 et le compte de gestion 2021, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'affectation des résultats de l'exercice 2021 au budget assainissement comme suit :

Section d'investissement : 29 112.13 €
Section de fonctionnement : 122 998.90 €

Affectation au compte 001 (DI) : 29 112.13 €
Affectation au compte 1068 pour couvrir le déficit (RI) : 0 €
Affectation en report à nouveau au compte 002 (RF) : 122 998.90 €

20221303-11 : Affectation des résultats de l'exercice 2021 – Budget Production d'énergie

Après avoir adopté le compte administratif 2021 et le compte de gestion 2021, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'affectation des résultats de l'exercice 2021 au budget production d'énergie comme suit :

Section d'investissement : - 761.33 €
Section de fonctionnement : 7 628.83 €

Affectation au compte 001 (DI) : - 761.33€
Affectation au compte 1068 pour couvrir le déficit (RI) : 761.33 €
Affectation en report à nouveau au compte 002 (RF) : 6 867.50 €

20221303-12 : Approbation du budget primitif 2022 – Budget principal

Vu le projet de budget primitif 2022,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget principal primitif 2022 arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

| | DEPENSES | RECETTES |
|----------------------------------|-----------------|-----------------|
| Section de fonctionnement | 902 547.09 € | 902 547.09 € |
| Section d'investissement | 428 247.02 € | 428 247.02 € |

Les dépenses et les recettes de fonctionnement comme d'investissement s'équilibrent.

20221303-13 : Approbation du budget primitif 2022 – Budget Lotissement de la Vigne

Vu le projet de budget primitif 2022,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2022 du lotissement de la vigne arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

| | DEPENSES | RECETTES |
|----------------------------------|-----------------|-----------------|
| Section de fonctionnement | 39 055.62 € | 39 055.62 € |
| Section d'investissement | 50 606.29 € | 50 606.29 € |

Les dépenses et les recettes de fonctionnement comme d'investissement s'équilibrent.

20221303-14 : Approbation du budget primitif 2022 – Budget Assainissement

Vu le projet de budget primitif 2022,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2022 de l'assainissement arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

| | DEPENSES | RECETTES |
|----------------------------------|-----------------|-----------------|
| Section de fonctionnement | 161 190.90 € | 161 190.90 € |
| Section d'investissement | 49 881.55 € | 49 881.55 € |

Les dépenses et les recettes de fonctionnement comme d'investissement s'équilibrent.

20221303-15 : Approbation du budget primitif 2022 – Budget Production d'Énergie

Vu le projet de budget primitif 2022,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2022 de la production d'énergie arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

| | DEPENSES | RECETTES |
|----------------------------------|-----------------|-----------------|
| Section de fonctionnement | 12 867.50 € | 12 867.50 € |
| Section d'investissement | 4 001.33 € | 4 001.33 € |

Les dépenses et les recettes de fonctionnement comme d'investissement s'équilibrent.

20221303-16 : Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel

Les dispositions de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et du Décret n°86-552 du 14 mars 1986, nous permettent de donner pouvoir au Centre de Gestion de souscrire pour notre compte un contrat d'assurance couvrant les risques statutaires des agents.

Ainsi, eu égard à la complexité de la mise en concurrence de ce contrat, le Centre de Gestion nous propose de conclure pour notre compte une telle police d'assurance couvrant les risques statutaire du personnel, en se soumettant au formalisme prévu par le Code de la commande publique.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve sa participation à la mise en concurrence du contrat d'assurance groupe pour les risques statutaires.

Monsieur le Maire clôt la séance à 12h20.

Commune de Rouessé-Vassé

| Fonction | Nom Prénom | Présence |
|-------------------|-------------------------------|----------|
| Maire | BOMBLED Hugues | |
| Premier adjoint | GODEFROY François | |
| Deuxième adjoint | VÉRIEN Clémentine | |
| Troisième adjoint | ROUSSEAU Michèle | |
| Conseiller | HATÉ Benoit | |
| Conseiller | GOUPILLE Frédéric | |
| Conseillère | VERHAEGHE Françoise | |
| Conseillère | CARTON Hélène | |
| Conseiller | BERNARD Gérald | Excusé |
| Conseiller | COUANON Jean-Michel | |
| Conseiller | DEBIEU Alain | |
| Conseiller | ALLAINE Sylvain | |
| Conseillère | COUANON-MEZIERES Bénédicte | |